PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INVESTISSEMENTS POUR LES PMA

©Flickr_Asian_Development_Bank

APPORTER UNE ASSISTANCE JURIDIQUE ET TECHNIQUE AFIN D'AMELIORER LES INVESTISSEMENTS ETRANGERS POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le Bureau du Haut Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (UN-OHRLLS), en collaboration avec l'Organisation internationale de droit du développement (IDLO), a conçu un programme de soutien aux investissements pour les pays les moins avancés (ISP/LDCs)[1] grâce à la contribution généreuse du gouvernement de l'Italie. Mis en œuvre par l'IDLO, ce programme a pour objectif de fournir, à la demande des pays les moins avancés (PMA), une assistance légale et technique dans les négociations relatives aux investissements et règlements des différends et de développer leurs capacités dans ces domaines. L'assistance est fournie à titre gratuit pour les bénéficiaires.
Le programme ISP/LDCs a été envisagé pour la première fois en 2016, lors de la Conférence d'examen à mi-parcours du programme d'action pour les pays les moins avancés, qui a réaffirmé la volonté de la communauté internationale de répondre aux besoins particuliers des PMA. Depuis, UN-OHRLLS et IDLO ont développé un programme qui a été présenté lors d'un évènement le 22 septembre 2017, au siège de l'ONU, avec la participation de haut niveau des ministres, des chefs des agences de promotion des investissements des PMA, des représentants des partenaires de développement des PMA, et des experts dans ce domaine.

Les bénéficiaires de ce programme sont les pays les moins avancés (PMA):

Afghanistan, Angola, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Gambie, Guinée, Guinée-Bissau, Haïti, Kiribati, Laos, Lesotho, Liberia, Madagascar, Malawi, Mali, Mauritanie, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Salomon, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan du Sud, Soudan, Tchad, Timor oriental, Togo, Tuvalu, Vanuatu, Yémen, et Zambie.

Contexte

L'engagement de l'Agenda 2030 pour le développement durable de ne laisser personne de côté s'applique vigoureusement au pays les moins avancés. Pour que la vision des objectifs de développement durable (ODD) de promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques, prospères, et ouvertes à tous puisse devenir une réalité, les besoins des PMA doivent être une priorité. Le rôle déterminant des investissements directs étrangers (IDE) pour la réalisation des ODD pour les PMA est reconnu dans l'objectif 10/cible 10.b, qui met l'accent sur la nécessité d'encourager les IDE dans les PMA dans le respect de leur stratégie nationale.

Les quarante-sept PMA sont les pays les plus pauvres à l'échelle planétaire et ils peuvent tirer des avantages considérables des IDE administrés de façon responsable,

1 « ISP/LDCs » est l'acronyme utilisé en anglais et réfère au « Investment Support Programme for Least Developed Countries »

afin de générer des revenus, du travail, des progrès technologiques et d'accroître leur croissance économique et leur développement durable. Toutefois, il arrive souvent que les PMA n'aient pas les ressources humaines et financières suffisantes pour participer de manière effective aux négociations relatives aux investissements et pour assurer des résultats favorables à leur population et à leur économie.

Cet écart en termes de capacité peut conduire à des résultats négatifs tels que des projets d'investissement déséquilibrés, des contrats susceptibles d'être renégociés, des différends qui doivent être réglés par arbitrage internationale, ce qui déstabilise les relations entre les investisseurs. Ces situations entraînent des coûts considérables pour les acteurs impliqués, que ce soit les gouvernements, les entreprises nationales ou les investisseurs étrangers. Ainsi, il en va de l'intérêt à long terme de tous les partenaires d'avoir des contrats bien négociés et des investissements équilibrés. De la même manière, des accords internationaux relatifs aux investissements déséquilibrés ne sont pas propices au développement durable des PMA.

Le Programme d'action d'Istanbul (PAI) pour les pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 reconnait l'importance des IDE et met en évidence deux objectifs connexes :

- Attirer et retenir davantage d'investissements étrangers directs dans les pays les moins avancés, notamment en vue de diversifier la base de production et d'améliorer les capacités de production ;
- Renforcer les initiatives qui visent à encourager les investissements dans les pays les moins avancés.[2]

Le PAI engage plus précisément les partenaires de développement à « renforcer les capacités des pays les moins avancés, le cas échéant, au niveau régional, en vue d'améliorer leur aptitude à attirer l'investissement étranger direct, y compris l'aptitude à négocier des accords d'investissement mutuellement avantageux ».[3] Le PAI souligne également l'importance du développement du secteur privé pour accroître les investissements dans les PMA et préconise un appui technique renforcé pour le secteur privé.[4]

Durant la conférence sur le financement du développement en 2015 à Addis-Abeba, les responsables politiques ont déclaré : « Nous constatons avec préoccupation que beaucoup de PMA n'attirent toujours pas les investissements étrangers directs qui leur permettraient de diversifier leur économie, malgré une amélioration du climat de l'investissement dans ces pays. Nous prenons la résolution d'adopter et d'appliquer des régimes de promotion des investissements à l'intention des PMA. » Ainsi, ils se sont engagés à « offrir une aide financière et technique à la préparation des projets et à la négociation des contrats, un soutien consultatif à la résolution des différends liés aux investissements (…) comme le demandent les PMA ».[5] Cet engagement a par ailleurs été réitérée par les partenaires de développement dans la déclaration politique adoptée durant l'examen à mi-parcours du PAI en 2016.

Le programme ISP/LDCs contribue à la réalisation de ces objectifs grâce à la mise à disposition de services juridiques et spécialisés afin d'aider les gouvernements des PMA et les entreprises privées issues des PMA qui manquent de ressources adéquates, de manière à accroitre des IDE durables et d'en tirer le meilleur profit.

DESCRIPTION DU PROGRAMME

Le soutien fourni dans le cadre du programme ISP/LDCs consiste à mettre à la disposition des bénéficiaires un spécialiste ou un groupe de spécialistes afin de les aider à conduire des négociations, à participer à des procédures arbitrales ou à des procédures de résolution alternative des conflits, ainsi qu' à aborder d' autres questions liées aux investissements. Le programme prévoit également des formations complémentaires à la carte et des activités liées au développement des capacités.

Avec ces activités, le programme ISP/LDCs épaule les bénéficiaires dans la négociation de contrats et d'accords d'investissement mutuellement avantageux et les aide à assurer une représentation effective en ce qui concerne les règlements de différends liés à l'investissement. Les objectifs premiers du programme ISP/LDCs sont de permettre aux PMA de profiter pleinement des opportunités d'investissement existantes, d'augmenter les flux d'investissement durable, et de promouvoir une diversification économique plus large.

Le programme apporte aux bénéficiaires, à titre gratuit, des services d'avocats et de spécialistes qui fournissent leur soutien aux PMA de façon bénévole ou à un tarif réduit – notamment dans le cadre des initiatives de responsabilité sociale, ce qui encouragera les professionnels à mettre à disposition leur expertise pour le développement durable des pays les plus pauvres de la communauté internationale.

2 Programme d'action d'Istanbul en faveur des PMA (2011-2020), paragraphe 121.
3 Id., paragraphe 122(3)(b).
4 Id., paragraphes 55.2(a) et (b).
5 Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, paragraphe 46.

Une mobilisation efficace des équipes d'experts dans le cadre du programme dépend moins des ressources sur lesquelles le programme pourra compter que d'une présence bien établie dans les réseaux professionnels, et d'une aptitude à mettre sur pied une organisation rapide et efficace. L'instauration de partenariats pourrait être le meilleur moyen de réaliser ces objectifs.

La liste (non exhaustive) qui suit illustre différents types de soutien que les bénéficiaires du programme peuvent potentiellement solliciter dans le domaine des négociations relatives aux investissements et résolution des différends :

Négociations relatives aux investissements

- Evaluer le potentiel de réalisation d'un projet d'investissement envisagé entre les bénéficiaires du programme et un investisseur étranger potentiel et préparer d'autres analyses et évaluations associées ;
- Préparer les positions de négociation des contrats ;
- Préparer les dossiers d'appel d'offres et la gestion de leurs différents processus (où les contrats sont attribués à l'issu d'un processus compétitif)
- Préparer les structures financières pour la gestion et l'exploitation d'un projet proposé ;
- Rédiger et négocier les clauses du contrat ;
- Choisir la méthode de résolution de différends, par exemple un arbitrage devant une institution ou ponctuellement, suivant la nature du projet, la loi applicable, ainsi que la localisation et le siège de l'arbitrage ;
- Préparer un système de suivi pour assurer le respect des contrats et prévenir les différends ;
- Préparer et mener les négociations sur les traités bilatéraux d'investissement ou autres accords relatifs aux investissements et renforcer les capacités des bénéficiaires du programme qui opèrent dans ce domaine ;

Règlement des différends relatifs aux investissements

- Conseiller et/ou représenter les bénéficiaires du programme dans les procédures d'arbitrages, médiations ou négociations entre le bénéficiaire et l'investisseur et dans l'exécution du jugement (ou sa contestation) ;
- Choisir les arbitres ;
- Préparer la soumission des documents ;
- Assister aux audiences d'arbitrage ; et
- Préparer et examiner les preuves.

Dans tous les cas, des spécialistes sont disponibles pour fournir des conseils professionnels de qualité mais aussi des informations et des analyses nécessaires pour aider le bénéficiaire à évaluer ses options, à déterminer ses intérêts, ses priorités et ses stratégies et pour pouvoir évaluer les compromis qui pourraient survenir en cas de conflit entres les objectifs. Les spécialistes déployés pour fournir de l'aide à un bénéficiaire doivent respecter un ensemble de dispositions et de régulations concernant l'indépendance, les normes professionnelles, la corruption, les conflits d'intérêts et la confidentialité.

Le programme ISP/LDCs vise aussi à renforcer la capacité nationale, grâce à des formations complémentaires à la carte, et en faisant appel à des spécialistes disponibles dans le pays et la région. Le renforcement des capacités et les formations sur mesure aideront les pays destinataires à attirer des IDE durables.

Toute aide sous l'égide du programme sera fournie et mise à disposition en fonction de la demande et sera conçue pour apporter une réponse rapide. Une petite équipe de juristes et autres spécialistes sera automatiquement mise à la disposition du bénéficiaire, et en cas de besoin, elle pourra fournir un soutien technique et aider à atteindre les meilleurs résultats possibles.

Bénéficiaires

Le programme est conçu pour apporter un soutien aux gouvernements des 47 PMA désignés par l'Assemblée générale des Nations Unies ainsi que les anciens PMA qui ont été retirés de la liste, pour une période d'au moins cinq ans à partir de la date du retrait décidé par l'Assemblée. Le programme a également pour objectif d'apporter une assistance aux entités éligibles du secteur privé issues des PMA, et inclut les entreprises qui manquent de ressources adéquates et/ou de petite et moyenne taille.

Le programme prête une attention particulière aux entreprises dirigées par des femmes et personnes issues de groupes marginalisés ou exclues, afin de promouvoir leur accès aux opportunités économiques. Une assistance technique et une aide au développement des capacités sont à leur disposition, répondant tout particulièrement à leurs besoins.

Gestion du programme

Le programme ISP/LDCs est mis en œuvre par l'IDLO. Le mandat institutionnel de l'IDLO (défini par le traité fondateur de l'organisation) et sa capacité technique et programmatique correspondent aux objectifs du programme. L'organisation a aidé de nombreux pays en voie de développement à améliorer le cadre règlementaire de leurs entreprises dans le domaine des contrats, le règlement des différends commerciaux et le développement des capacités juridiques. Le plan de gestion de l'organisation met en valeur la mobilité, la flexibilité et la capacité à démarrer des projets rapidement.

IDLO a élaboré un *roster* – un registre qui regroupe des spécialistes du secteur, mettant en place des partenariats avec des cabinets juridiques, des associations professionnelles, des cabinets de consultants, des universités, des centres de recherches et des organisations non-gouvernementales qui sont disponibles pour collaborer avec le programme de façon bénévole ou à un tarif réduit.

Le programme encourage la complémentarité avec des initiatives existantes qui offrent un soutien aux PMA dans les domaines liés au programme, dans le but d'éviter toute duplication des efforts et de promouvoir des synergies.

Le programme dispose d'une structure institutionnelle légère et d'un personnel limité. Durant les deux premières années, y compris la phase de mise en route du programme, le budget annuel est estimé à 2 millions de dollars, correspondant à 12 demandes potentielles de soutien liées à l'investissement et 6 demandes liées au développement des capacités complémentaires. Pour ce faire, IDLO a mis en place un fond financé par plusieurs donneurs.

IDLO est en train de développer un système de suivi et d'évaluation solide reposant sur les meilleures pratiques internationales pour mesurer la réceptivité, l'efficacité et la qualité des services de conseil et de développement des capacités qui ont été fournis. L'organisation préparera des rapports réguliers sur le statut des activités en cours, les résultats réalisés et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre. Des évaluations mesurent régulièrement la pertinence des objectifs par rapport aux activités sollicitées par le pays, à l'efficience et l'efficacité des prestations ainsi qu' à l'impact global. L'évaluation contiendra également un récapitulatif des enseignements tirés et présentera des recommandations sur la viabilité du programme ISP/LDCs.

Pour plus d'information sur le programme, veuillez contacter :

IDLO
M. David N Tanenbaum
Commercial and Economic Law Advisor
Tel : +39 06 4040 3349
E-mail : idlo-isp@idlo.int
Web : www.idlo.int/Investment-Support-Programme-LDCs-fr

UN-OHRLLS
M. Americo B. Zampetti
Senior Officer
Tel : +1 212 963 0228
Email : zampetti@un.org